



**COLLECTIF DES ORGANISATIONS DES JEUNES SOLIDAIRES
DU CONGO-KINSHASA**



« COJESKI / RDC »

COORDINATION PROVINCIALE DU NORD-KIVU

NGO in Special Consultative Status with the Economic and Social Council of the United Nations (ECOSOC) & Jouisant du Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples / UA

Goma, le 14 Aout 2023

N/REF : 32/ COJESKI/NK/AOUT/2023

Transmis copie pour informations :

- A Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Nord-Kivu à GOMA
- A Mr Commissaire Principale de la Police Nationale Congolaise du Nord-Kivu à Goma
- Aux Mouvements Citoyens AMKA Congo et JICHO la Rahiya Nord-Kivu à Goma

**Objet : Demande de prendre des actions contre A Monsieur Directeur Générale de la
les responsables de l'arrestation arbitraire Migration Nord-Kivu à GOMA
de Jacques Sinzahera, Bob Lwaboshi et à GOMA
Aspirine Nicholas en date du Jeudi
10 Aout 2023.**

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons appris avec consternation l'arrestation arbitraire des acteurs des Mouvements Citoyens **Jacques Sinzahera** de AMKA Congo, **Bob Lwaboshi** de Jicho la Rahiya et **Aspirine Nicholas** de Dynamique des Jeunes Activistes arrêtés arbitrairement en date du 10 Aout 2023 au Port de Goma alors qu'ils cherchaient à comprendre comment la DGM et les autres services de l'Etat Congolais taxent les usagers au Lac-Kivu.

Tout en observant que cette façon d'opérer ressemble à la pratique du temps passé de l'époque de Mobutu et du RDC Goma, nous vous rappelons que dans l'état démocratique actuel ces genres actions méritent une sanction sévère pour qu'elles ne puissent plus se répéter et que les auteurs de cette barbaries soient sévèrement punis, et s'assurer que les victimes sont dédommagées en guise de réparation. Des tels dérapages arrivent en ce moment où cette année 2023 la RDC a promulgué une loi portant protection des défenseurs des droits humains en conformité avec les obligations internationales.

Ces agissements qui seraient sous l'œil de la DGM Nord-Kivu banalisent les efforts de l'état de droits et de la démocratie qui caractérisent la gouvernance actuelle de la RDC et seraient assez pour en tirer des conséquences car jusqu'à présent on n'observe pas des mesures strictes que vous aviez pris contre les auteurs. Nous estimons que la DGM avait d'autres alternatives plus meilleures comme le dialogue, l'invitation de ces acteurs au Bureau de la DGM, la mise en place d'une communication effective sur cette taxe, ainsi que la redevabilité envers la population au lieu de faire recours à la force comme moyen de vous imposer.

*Rue NzangI Butondo ,Avenue Kituku 1, N° 172 à 200 m de l'Université la Sapientia sur la route CCLK , après entrée Caracholini,
4^e maison , Quartier Kyeshero/Comme de Goma/Ville de Goma
Tél : (243)997672751 / (243)810716839/ (243)853191163*

E-mail : cojeskinordkivu@gmail.com/mjeanpascal@gmail.com, site web : www.cojeskinordkivu.org

Nous regrettons de constater que nos services de sécurité continuent de se faire instrumentaliser par certains acteurs en se livrant dans des arrestations arbitraires surtout contre les militants des droits humains au Nord-Kivu sous-prétexte de l'Etat de Siege qui en principe est une mesure exceptionnelle pour garantir aussi les droits humains.

Au-delà des millions de Francs Congolais que la DGM et d'autres services collectionnent au Lac-Kivu chaque jour et aux barrières sur les routes, il est très regrettable que les usagers sur ce Lac soient exposés aux risques notamment : Pas de la Police Maritime sur le Lac pour sécuriser les passagers, pas des soins médicaux d'urgence dans les Bateaux, les gens passent la nuit dans des conditions inhumaines, et même sont obligés de passer la nuit sur le lac sans justifications claires et convaincantes.

Toute fois la population Congolaise continue à se demander des questions sur les opérations de la DGM de collectionner des taxes, de faire payer aux gens de visa dans leur pays, et de barrière pour traverser une province à l'autre alors que pèse dans ce pays le risque réel de la balkanisation. Ceci s'ajoute à la criminalisation de pauvres et ceux-là qui n'ont pas d'argent lors des contrôles aux différentes barrières alors que ceux-là qui ont de l'argent même si ils sont sans documents, on les laisse partir avec comme conséquence de mettre la sécurité du pays en péril. Plusieurs observations indiquent qu'on peut facilement traverser la DGM et autres services de sécurité en RDC juste quand on a son argent.

Nous profitons de cette occasion pour vous informez que plusieurs Congolaises et Congolais ainsi que des réfugiés surtout Rwandais au Nord-Kivu et partout en DRC n'ont de document d'identité, ce qui fragilise leur sécurité.

Dans une telle situation le fait de ne pas avoir soit une Carte d'Electeur ou une Carte de Réfugié ne devrait pas constituer un prétexte de limiter le droit de la libre circulation des personnes et de leurs biens, de les soumettre aux arrestations arbitraires et s'en servir comme moyen de les soutirer de l'argent. Dans le même cadre nous portons à votre attention que la Carte d'électeur n'est pas obligatoire en RDC et ne devrait pas servir comme identité nationale, pendant l'enrôlement des électeurs au Nord-Kivu plusieurs personnes n'ont pas eu cette carte alors qu'elles ont passé des jours et nuits aux centres de la CENI, mais aussi des milliers des Congolaises et Congolais vivant à l'étranger n'ont pas cette carte d'Electeur, l'exigence de cette carte à toute personne constituerait alors une violation,

Etant sur la trace de continuer à trahir notre aspiration d'une DGM patriotique, et professionnelle dont nous serons tous plus fier, nous venons au prêt de vous à travers cette lettre pour vous demander de mettre l'ordre dans ce secteur. Pour ce faire , nous vous suggérons à:

- Prendre immédiatement des mesures punitives contre tout agent de la DGM qui aurait joué un rôle dans l'arrestation et la détention arbitraire de ces trois militants,
- Exiger des punitions à d'autres agents de services de l'Etat qui auraient joués un rôle dans l'arrestation et la détention arbitraire de ces militants,
- Mettre fin au rançonnement des usagers sur le Lac-Kivu en supprimant cette taxe, et user de votre position pour promouvoir la libre circulation des personnes et de leurs biens sur nos routes au Nord-Kivu en mettant fin à toutes les tracasseries sur les différentes barrières.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments patriotiques et parfaite considération.

Rue NzangI Butondo ,Avenue Kituku I,
4^e
Tél
E-mail : cojeskinordkivu@g



Université la Sapiencia sur la route CCLK , après entrée Caracholini,
omme de Goma/Ville de Goma
16839/ (243)853191163
l.com, site web : www.cojeskinordkivu.org

KULIHOSHI MUSIKAMI Pecos

Chargé de Programme Réfugiés

Jean Pascal MUGARUKA

Coordonnateur Provincial